

LES CONSEQUENCES DE LA C.O.G.

Cette C.O.G. c'est moins 15% de budget donc diminution des achats, fermetures de site et des accueils, réduction des enveloppes budgétaires des points de compétence et parcours professionnels, sans oublier la répercussion sur les dotations des comités d'entreprise pour les œuvres sociales.

Cette C.O.G. acte la suppression de 4800 emplois (remplacement 1 sur 2 départs à la retraite) rappelons que la branche maladie a perdu 16000 emplois depuis 2003 et d'ici 2017 c'est 8800 postes à supprimer dans l'ensemble de la SECURITE SOCIALE (soit l'équivalent de 8 CGSS Réunion).

Cette C.O.G. attribue de nouvelles activités à l'ASSURANCE MALADIE comme la gestion du tiers payant ACS et le contrôle des A.T. des fonctionnaires (Métropole).

Cette C.O.G. va imposer de nouvelles réorganisations du travail : développement des téléservices, la dématérialisation à outrance, réorganisations de services et mutualisation pour pallier les suppressions de postes. Il est prévu la mise en place de plateformes d'entraide à destination des caisses en difficulté (projet PHARE).

Cette C.O.G. met surtout en danger le personnel : augmentation de la charge de travail ; pour atteindre les objectifs fixés par les C.P.G. alors la pression et le management par la « terreur » vont redoubler ainsi que les mesures disciplinaires. STRESS, PERTE DES REPERES ET MAL VIVRE AU TRAVAIL : CES RISQUES PSYCHOSOCIAUX. VONT DEVENIR VOTRE LOT QUOTIDIEN SI CE N'EST PAS DEJA LE CAS !

ALORS A QUAND UN P.L.A.N.I.R.POUR LES AGENTS DE LA C.G.S.S. ?



LA MOKE

SOMMAIRE

- CGSS EN DANGER page 2
- DMP : page 3
- CONSEQUENCES C.O.G...page 4



LA MOKE

LE JOURNAL DE LA
CGTR ECOS

Septembre 2014

L'EDITO

« J'aime mon entreprise ».

..Alors qu'il faut développer notre entreprise pour la population Réunionnaise qui s'accroît on la détruit à force de C.O.G. de C.P.G. et autres mesures. Quel gâchis !

"Travailler pour le bien-être social" est pourtant une exigence morale et économique pour tous. De plus personne ne sait quel est le Cap tenir. La confiance n'y est plus et la morosité s'est installée. Aujourd'hui on a le devoir:

"DE SAUVER NOTRE ENTREPRISE, LA C.G.S.S."

Rufin LI SHIM TAN
Secrétaire CGTR ECOS

POURQUOI LA C.G.S.S. EST EN DANGER ?

Quand on n'arrive pas à recruter des cadres locaux c'est qu'on estime que le Réunionnais est incapable de saisir tous les enjeux de son île.

Quand on diminue le personnel et le budget alors que la population Réunionnaise est en augmentation constante aussi bien jeune que vieille, c'est qu'on ne construit pas son avenir.

Quand la population Réunionnaise connaît de graves problèmes de santé (diabète*, obésité*, 42% de la population* sous le seuil de pauvreté) c'est qu'on l'a abandonnée.

Quand on a le plus fort taux national de C.M.U* réduire le personnel c'est refuser l'accès aux soins à 48% de la population Réunionnaise*.

ALLEZ DIRE AUX REUNIONNAIS QU'ON DEMANTELE LEUR SECURITE SOCIALE.

*source Ameli et C.E.S.R.

D.M.P.

La CNAMTS récupère le dossier médical partagé et se voit confier son « OPEN DATA » (la mise sur le marché des données de santé). Cette marchandisation des données + les complémentaires santé obligatoires au 1^{er} janvier 2015 + les déremboursements successifs des actes médicaux c'est assurément la mort lente et programmée de la **SECURITE SOCIALE.**

FONCTIONNEMENT

Les caisses vont vivre une saignée avec 47% de non remplacement des départs en retraite. Alors que la R M P P. (Rémunération Moyenne des Personnels en Place) est prévue à 2,25% pour la CNAMTS contre 0,6% dans les caisses **LA PAIX SOCIALE C'EST A LA TETE QUE CA S'ACHETE !**

VOS DROITS

ACCES AUX SOINS

La prochaine LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE doit faire la place aux complémentaires santé : ce tour de passe-passe va abaisser nos droits à la Sécurité sociale et surenchérir le prix des complémentaires. Vous proposer de compenser par des contrats d'assurances obligatoires c'est vous faire payer 3 fois la facture (Pourquoi on paie une 3^{eme} fois car sur vos déclarations d'impôts 2013 la participation employeur à votre complémentaire santé est intégrée à votre revenu imposable).